

CONTRE

Messieurs

| | | | |
|--------------|-----------|---------------------|---------------|
| Badanai, | Crestohl, | Herridge, | Meunier, |
| Batten, | Denis, | Houck, | Pearson, |
| Benidickson, | Dumas, | Howard, | Peters, |
| Boivin, | Dupuis, | Lessard, | Pickersgill, |
| Bourque, | Fisher, | McIlraith, | Regier, |
| Brassard, | Forgie, | McMillan, | Richard |
| (Lapointe), | Granger, | McWilliam, | (Ottawa-Est), |
| Caron, | Habel, | Martin (Essex-Est), | Robichaud, |
| Carter, | Hellyer, | Martin (Timmins), | Tucker—34. |

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé devant le comité permanent des relations industrielles.

Avec la permission de la Chambre, les documents suivants sont déposés sur le bureau:

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—État relatif à la situation et aux variations des investissements de la Commission d'assurance-chômage au cours de chaque mois de l'année financière 1958-1959.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des rapports présentés par le Comité consultatif de l'assurance-chômage au ministre du Travail les 17 février, 7 avril et 22 novembre 1955; et exemplaires du procès-verbal des réunions tenues par ledit Comité les 24 et 25 juillet 1950 et les 29 et 30 juillet 1957.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du neuvième rapport intérimaire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, pour la période allant du 1^{er} mai 1958 au 31 janvier 1959.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER